



**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

Chers collègues de la filière Forêt-Bois,

Veillez trouver ci-joint, comme chaque année, votre bordereau de déclaration de la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire).

Vous avez reçu tout au long de l'année, **La Lettre B**, qui vous a informé de l'utilisation de votre contribution.

Nous vous précisons les domaines d'intervention où celle-ci est utilisée pour la promotion de la forêt et du bois :

- ▶ **La recherche et le développement** qui permettent de consolider nos connaissances et valoriser nos savoir-faire en encourageant l'innovation avec le matériau bois.
- ▶ **La promotion technique**, qui vous informe des caractéristiques et des multiples possibilités du matériau bois.
- ▶ **La veille économique mutualisée** par le biais d'études statistiques, est le reflet des multiples activités de nos professionnels et de nos entreprises, elle donne les tendances et variations du secteur chaque mois.
- ▶ **L'éducation à l'Environnement**, pour mieux informer et sensibiliser les jeunes à la gestion durable de la forêt pour eux et pour les générations futures.
- ▶ **La communication vers le grand public et les prescripteurs**, par le biais entre autres, de notre grande campagne de communication « **POUR MOI, C'EST LE BOIS !** », doit valoriser et convaincre de choisir le bois : dans nos villes, dans nos campagnes, dans nos régions et sur l'ensemble du territoire, afin de donner envie de consommer du bois français, d'assurer des emplois locaux non délocalisables.

Nous vous remercions de votre participation à cet effort collectif et vous transmettrons, tout au long de l'année 2018, les résultats de notre travail, en toute transparence.

Enfin, une équipe dédiée à Lille répondra à toutes vos questions au **03 28 38 52 43** et nous vous invitons à consulter le site franceboisforet.fr, la vitrine de nos programmes, ainsi que notre magazine trimestriel d'informations, **La Lettre B**, qui vous renseigne sur l'actualité des programmes soutenus grâce à la CVO.

Chers collègues de la filière Forêt-Bois, veuillez croire en mes sentiments les plus dévoués.

 Avec vous !

Cyril Le Picard
Président

Nb : France Bois Forêt est soumise aux règles du Contrôle Général Economique et Financier de l'Etat. (CGEFI)

Pour déclarer votre CVO > date d'exigibilité : 30.04.2018

La télédéclaration



sur **franceboisforet.fr**
en ligne, c'est plus simple et plus rapide

ou

Les PDF interactifs



sur **franceboisforet.fr**
formulaire interactifs à imprimer

ou

Les formulaires papiers



reçus par courrier

Pour régler votre CVO > date d'exigibilité : 30.04.2018

• Possibilité de régler en 6 prélèvements sans frais pour tout montant supérieur ou égal à 500€ (en télépaiement sur franceboisforet.fr)

Télépaiement



sur **franceboisforet.fr**

ou

Virement bancaire



sur **franceboisforet.fr**
envoyez par courrier
vos justificatifs de déclaration

ou

Chèque



à adresser par courrier
avec vos justificatifs de déclaration papier

Pour s'informer



La notice explicative

Elle vous apporte toutes les informations essentielles pour vous aider à bien remplir votre déclaration annuelle et connaître le taux de CVO afférent à vos activités.



Par Internet

sur **franceboisforet.fr**

De nombreuses informations juridiques et réponses vous attendent sur la rubrique CVO, lire aussi la foire aux questions (FAQ).



Les documents

Tous les documents déclaratifs sont librement disponibles et téléchargeables.



Par téléphone

03 28 38 52 43

(coût d'un appel local)

Un opérateur à Lille vous répondra du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Nouveau : plateforme collaborative



Contributeurs : professionnels de la filière, opérateurs, organisations professionnelles de la filière, élus, institutionnels...

Retours d'expérience et informations sur des sujets propres à la filière.

n° FBF



Pour obtenir votre N° de contributeur FBF

Appelez le **03 28 38 52 43**

(opérateur situé à Lille, du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Un N° de contributeur FBF vous sera alors adressé par courrier électronique.



Attestation de paiement

Votre attestation vous sera adressée automatiquement par email. Renseignez votre adresse électronique pour la recevoir.